

Le Passeport loisirs

Le Passeport loisirs est un outil de promotion des activités associatives. Il permet aux jeunes de l'agglomération troyenne de découvrir les activités proposées par votre association. La présente fiche vous explique comment y participer.

Dossier de candidature

Un dossier de candidature est envoyé à l'ensemble des associations de l'agglomération troyenne et est à disposition à la Maison des associations et sur internet (www.sport-troyes.com). Chaque association est libre de choisir les jours et horaires, la forme de l'activité proposée (séances ou stages), les âges des participants (pouvant aller de 6 à 15 ans pour les vacances de Février, Pâques et Toussaint et de 6 à 18 ans pour la période estivale). L'OMS réserve les équipements sportifs troyens nécessaires. Ce dossier doit être retourné au moins 6 semaines avant le début des réservations qui ont lieu la semaine précédent le déroulement des activités.

Convention

Chaque association participante signe une convention. Il lui est demandé de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile, une copie de la carte professionnelle délivrée par la DDJS des personnes salariées encadrant les activités et un relevé d'identité bancaire de l'association.

L'OMS assure l'ensemble des jeunes participants auprès d'AXA assurances.

Communication

L'OMS centralise les demandes de candidatures et effectue la promotion du Passeport Loisirs auprès des écoles de la Communauté de l'agglomération troyenne et du grand public.

Achats et réservations

Les achats et les réservations du Passeport Loisirs se déroulent à la Maison des associations et sont réalisés par l'équipe administrative de l'office.

Il est à noter qu'un système de réservations par internet des activités doit voir le jour pour

l'été 2004.

Après avoir réservé leurs activités, les parents reçoivent un planning stipulant les lieux, dates et horaires des activités, le nom de l'association, le numéro de téléphone du correspondant de l'association et le matériel à apporter afin de pratiquer la discipline.

Déroulement des activités

Les activités sont encadrées par les associations qui reçoivent la liste des participants par e-mail, par fax ou qui viennent la chercher à la Maison des associations. Cette liste comporte le nom des enfants devant être présents, leur numéro de passeport et le numéro de téléphone des parents.

Participation aux frais associatifs

Une participation aux frais associatifs est allouée aux associations. Celle-ci est calculée suivant le coût de l'activité, le nombre d'heures effectuées et le nombre d'enfants accueillis.

Bilan

Un questionnaire de satisfaction est envoyé aux associations et aux parents des enfants ayant participé aux activités.

Le Passeport Loisirs est organisé par l'Office municipal du sport en partenariat avec la Ville de Troyes, la Communauté de l'agglomération troyenne, la préfecture de l'Aube et la Direction départementale jeunesse et sports.

Renseignements :
Office municipal du sport
Maison des associations
63 avenue Pasteur - 10000 Troyes
Tél. 03 25 78 23 27 - fax 03 25 78 43 00
e-mail : oms.troyes@wanadoo.fr
www.sport-troyes.com

Novembre 2003